


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

La sécurité des pistes cyclables



WEBINAIRE
Réglementation et conception
d'un aménagement cyclable



1 webinaire
2 dates
19 et 26 sept. 2023
18h/19h30

Préambule

Face à l'augmentation de l'accidentalité impliquant des cyclistes la DREAL Occitanie souhaite communiquer sur les règles et les recommandations pour réaliser des aménagements cyclables pour tous, sécuritaires et capacitaires.

En effet, à travers l'appel à projet « fonds de mobilités actives » mis en place depuis 2018 par le plan national « vélo et mobilités actives » et relancé par la première ministre le 20 septembre dernier, la DREAL Occitanie instruit les demandes de projets cyclables. Ces projets bénéficient ainsi d'un avis technique qui permet la réalisation d'aménagements cyclables respectant les règles et recommandations en vigueur garant de sécurité.

Cependant bons nombres de projets cyclables ne sont pas issus de l'appel à projet et ne bénéficient pas de ce second regard. Ainsi, ils peuvent parfois ne pas être complètement en accord avec la réglementation et ne pas correspondre aux attentes sécuritaires des futurs cyclistes.



Le mardi 19 septembre 2023 - 18h/19h30
Inscription gratuite et obligatoire



Programme

- Bref rappel des chiffres de l'accidentalité régionale (DREAL Occitanie)
- La réglementation sur les aménagements cyclables
 - Obligation : code de l'environnement, LOM*, code de la route, instruction sur la signalisation routière...
 - Recommandations : principales recommandations issues du guide Cerema « Rendre sa voirie cyclable » mai 2021.

**LOM Loi d'Orientation des Mobilités*

Thématiques

- Critères pour choisir entre séparation ou mixité.
- Les doubles sens cyclables.
- Les recommandations pour des aménagements structurants et efficaces.
- Recommandations en intersections.

Animation sous forme de quiz
pour les aspects réglementaires

Présentations très illustrées,
des cas concrets urbains et interurbains

Réponses orales aux questions posées
dans le chat sur des temps dédiés

Le mardi 26 septembre 2023 - 18h/19h30
Inscription gratuite et obligatoire



Pour qui ?

- Les porteurs de projets (maitre d'ouvrage) : techniciens et élus dans les collectivités territoriales susceptibles d'être amenés à mettre en place des aménagements cyclables (département, EPCI*, communes...).
- Les organismes pouvant porter une politique cyclable (Pays, PETR*, Parc Naturel...).
- Les bureaux d'études (maitre d'œuvre).
- Les agents de l'administration ou d'établissements publics portant des politiques de mobilités.
- Les membres d'associations de cyclistes.



*EPCI Etablissement public de coopération intercommunale

*PETR Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Pour s'inscrire

Attention, choisissez votre date avant inscription, les liens mènent chacun vers une page spécifique.

Le **WEBINAIRE** du 19 septembre : [CLIQUEZ ICI](#)
Date de clôture des inscriptions le **15 septembre 2023**



Le **WEBINAIRE** du 26 septembre : [CLIQUEZ ICI](#)
Date de clôture des inscriptions le **22 septembre 2023**



! Une fois sur le site, défiler la page pour utiliser le bouton en dessous de l'image